

AVIS PUBLIC

DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENTS N° 226-2018

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, QUE :

Le règlement n° 226-2018 modifiant le règlement n° 40-2004 relatif au zonage, adopté le 10 décembre 2018 conformément à la Loi, a reçu son certificat de conformité à l'égard de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et est entré en vigueur le 14 janvier 2019.

Ce règlement est disponible pour consultation du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 16h au bureau municipal situé au 672, boul. St-François à Lac-des-Écorces.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 23^e jour de janvier 2019.



Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Labelle, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier le présent avis public concernant le règlement 226-2018 en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le Conseil municipal ainsi que dans le journal *Le Courant des Hautes-Laurentides*, Édition du 30 janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 janvier 2019.



Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière adjointe